DÉPARTEMENT DU VAR
MAIRIE DE
SAINT-MAXIMIN
LA-SAINTE-BAUME

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Je soussigné Horace LANFRANCHI, Maire de la ville de Saint Maximin la Sainte Baume, certifie avoir fait afficher ce jour dans les lieux coutumiers et sous sa forme ordinaire et publier sur le site de la ville :

- Le compte-rendu du conseil municipal du 1er février 2019

Fait à St Maximin la Ste Baume, le 7 février 2019

Le Maire,
Horace LANFRANCHI

MAIRIE DE ST-MAXIMIN STE-BAUME (Var)

Hôtel de ville - 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Tél : 04 94 72 93 00 - Fax : 04 94 78 09 40 - Courriel : secretariatgeneral@st-maximin.fr

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT MAXIMIN

Date de la convocation : 25 janvier 2019

nombre de membres en exercice :	33
nombre de membres présents :	23
nombre de procurations :	06
nombre de membres absents :	04
nombre de votants :	29

Séance du 1er février 2019

L'an deux mille dix neuf

Et le 1er février à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : C. LANFRANCHI-DORGAL – H. LANFRANCHI - M. BŒUF - J. FREYNET – H. HENRI - S. LANGLET – O. BARRAU - A-M. LAMIA – L. MARTIN - L. ANCOLIO - M. SEBBANI - P. RUSSO - A. DEGIOANNI - C. LOMBARD – N. DREVET - M. RIONDET - D. VERNET – A. BONNOT – A. DECANIS – J. SILVY-ALIBERT – P. SIMONETTI – C. HATOT-MEDARIAN - N. DAVICO-MELEK

Pouvoirs :

A. KANBELLE	donne pouvoir à	M. SEBBANI
H. MARTINEZ	donne pouvoir à	A-M LAMIA
F. ALBERT	donne pouvoir à	H. LANFRANCHI
S. GALLARD	donne pouvoir à	H. HENRI
N. RITTER	donne pouvoir à	C. LANFRANCHI-DORGAL
V. GARELLO	donne pouvoir à	C. HATOT-MEDARIAN

Absents : B. GOMART-JACQUET – G. PEREZ - P. HRYNDA - M. GRANIER

M. Arnaud DEGIOANNI est désigné secrétaire de séance.

3 – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération n°1 en date du 19 janvier 2016.

Depuis, le PLU a fait l'objet :

- d'une modification approuvée le 27 septembre 2016,
- d'une modification approuvée le 28 septembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle modification a été engagée avec pour objectifs :

- une redéfinition du corps de règle applicable sur le secteur de l'ancienne coopérative agricole fruitière, anciennement située au sein d'un tissu résidentiel, et qui est relocalisée dans le pôle agricole communal. La friche dégagée couvre une surface de 7120 m2 qui a été récemment rachetée par l'EPF Paca. Y est programmée une opération de renouvellement urbain et de mixité sociale de l'habitat ;
- une redéfinition réglementaire permettant d'autoriser des dispositifs d'assainissement non collectif sur un quartier bien particulier (quartier de l'Enclos), du fait de sa morphologie urbaine et des difficultés à établir des servitudes de tréfonds pour le raccordement à l'assainissement collectif ;
- l'actualisation des dispositions règlementaires relatives aux annexes des constructions d'habitations existantes en zone agricole, le règlement ayant été rédigé antérieurement à la loi du 6 août 2015 ayant reformulé les dispositions de l'article L.151-12 du Code de l'Urbanisme ;
- une redéfinition réglementaire en matière d'évacuation des eaux pluviales en zones UA et UB ;
- une redéfinition des règles d'implantation par rapport aux voies en zones UC et UD.

Monsieur le Maire rappelle la saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) effectuée 28 août 2018, et la décision du 15 octobre 2018 indiquant que la procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Monsieur le Maire rappelle les notifications du dossier à l'ensemble des Personnes Publiques Associées et Consultées, notifications effectuées préalablement à l'ouverture de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ces notifications, ont été adressés en retour à la commune les avis suivants :

- un avis favorable de la Chambre d'Agriculture du Var en date du 26 octobre 2018 ;
- un avis de Monsieur le Préfet du Var en date du 9 novembre 2018. La commune a répondu à cet avis en date du 6 décembre 2018 et une réponse a été rendue par Monsieur le Préfet du Var le 11 janvier 2019. Au terme de ces échanges, il a notamment été acté les modifications suivantes:
  - instauration d'une servitude de mixité sociale sur la zone UDru nouvellement créée (opération de renouvellement urbain ancienne coopérative des Pommes) imposant un minimum de 30 % de logements locatifs sociaux.
  - précisions règlementaires sur le régime des annexes en zones agricoles et naturelles (implantation, hauteur, emprise)
- un avis favorable avec réserve de Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume en date du 28 novembre 2018. Monsieur le Maire précise que la réserve de cet avis était relative à la définition d'un régime différencié de superficie d'annexes en zone agricole, régime différencié qui ne répond à aucun motif d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que le projet de modification a été présenté à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 31 octobre 2018. La CDPENAF a rendu en date du 14 novembre 2018 un avis favorable avec deux réserves (obligation d'implantation d'une haie entre les constructions et les parcelles cultivées en zones agricoles et naturelles ; actualisation de l'annexe précisant les critères de définition de l'exploitation agricole.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 17 octobre 2018 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLU, enquête publique qui s'est tenue du 12 novembre 2018 au 14 décembre 2018 inclus et pour laquelle Monsieur PEIRANO avait été désigné commissaire-enquêteur par décision du

Tribunal Administratif de Toulon du 19 juillet 2018.

Monsieur le Maire précise qu'au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 7 janvier 2019. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

- font état de la régularité de l'enquête publique,
- donnent un avis favorable au projet de modification du PLU

Au terme de cette procédure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification n°4 du plan local d'urbanisme, en précisant que le dossier proposé à cette approbation intègre les modifications suivantes :

- le règlement de la zone agricole A est complété par une disposition imposant l'implantation d'une haie entre les constructions et les parcelles cultivées (réserve CDPENAF)
- les annexes du règlement sont modifiées avec une actualisation des critères de définition de l'exploitation agricole (réserve CDPENAF)
- une servitude de mixité sociale de 30% est instaurée sur le périmètre de renouvellement urbain de l'ancienne coopérative des Pommes (observation Préfet)
- le règlement d'urbanisme est complété par des précisions réglementaires relatives aux annexes en zones agricoles et naturelles (observation Préfet)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le PLU approuvé ;
Vu le dossier de modification n°4 comportant le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques ;
Vu la décision de la MRAE ;
Vu les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées auxquelles le dossier de modification avait été notifié ;
Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture ;
Vu l'avis du Préfet et les échanges avec la commune ;
Vu l'avis du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume ;
Vu l'avis de la CDPENAF ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les notifications du dossier de modification et la phase d'enquête publique appellent les modifications suivantes :

- le règlement de la zone agricole A est complété par une disposition imposant l'implantation d'une haie entre les constructions et les parcelles cultivées (réserve CDPENAF),
- les annexes du règlement sont modifiées avec une actualisation des critères de définition de l'exploitation agricole (réserve CDPENAF)
    - une servitude de mixité sociale de 30 % est instaurée sur le périmètre de renouvellement urbain de l'ancienne coopérative des Pommes (observation Préfet),
- le règlement d'urbanisme est complété par des précisions réglementaires relatives aux annexes en zones agricoles et naturelles (observation Préfet),
- le rapport de présentation est complété par deux pages relatives à la desserte piétonne du secteur de projet de renouvellement urbain de l'ancienne coopérative des Pommes (demande Préfet).

Considérant que la réserve formulée par le PNR ne répondant pas à un motif d'urbanisme, il ne peut y être donné suite,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-36 et suivants,

Monsieur le Maire entendu
Le conseil municipal délibère à la majorité
Pour : 24
Contre : 4 (A. DECANIS – P. SIMONETTI – C. HATOT-MEDARIAN – V. GARELLO)
Abstention : 1 (N. DAVICO-MELEK)

- APPROUVE le projet de modification du PLU n°4 tel qu'annexé à la présente délibération

Monsieur le Maire précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et habilité à la parution des annonces légales.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Brignoles.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Signé par Horace LANFRANCHI
Maire en exercice
Le 4 février 2019

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITÉ A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE
Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 53 — executions@lamarseillaise.fr
Vie des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 — ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES
Tél. 04 42 41 30 61 — martiguespub@lamarseillaise.fr

SUCCESSIONS VACANTES

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **BIZOT Violette Joséphа veuve LIOTIER** décédée le **25/02/2009 à Aubagne (13)** a établi l'inventaire. Référence n° **5714**

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **PIRONTI Albertine Louise** décédée le **23/09/2014 à Marseille 12ème** a établi l'inventaire. Référence n° **5865**

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **LO MONACO Gisèle** décédée le **28/04/2014 à Marseille 12ème** a établi l'inventaire. Référence n° **5644**

REGLEMENT DU PASSIF

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **LO MONACO Gisèle** décédée le **28/04/2014 à Marseille 12ème** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **5644**

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **BIZOT Violette Joséphа veuve LIOTIER** décédée le **25/02 /2009 à Aubagne (13)** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **5714**

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **PIRONTI Albertine Louise** décédée le **23/09/2014 à Marseille 12ème** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **5865**

REDDITION DES COMPTES

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés,16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **MORI Vve SALVARELLI ROSE Marie** décédée le **16/08/2008 à Vitrolles (13)** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Aix en Provence le 31/01/2019.** Référence n° **133204718**

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés,16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **THIS épouse VINCENT Antoinette** décédée le **30/01/2012 à Cassis (13)** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Marseille le 31/01/2019.** Référence n° **133204631**

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés,16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **BOULANGER René** décédé le **09/06/2013 à Marseille 5ème** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Aix en Provence le 31/01/2019.** Référence n° **133205001**

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés,16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **DAKHIL Bahia** décédée le **08/03/2014 à Khenchela (Algérie)** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Marseille le 31/01/2019.** Référence n° **133206208**

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés,16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **SANDNER Jean-Paul Karl** décédé le **24/09/2015 à Marseille 5ème** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Marseille le 15/01/2019.** Référence n° **0133206302**

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **LO PICCOLO Anna** décédée le **27/03/2014 à Marseille 9ème** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Marseille le 25/01/2019.** Référence n° **5443**

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés,16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **BOUDIKIAN Victoria veuve PIERRE** décédée le **06/03/2011 à Marseille 5ème** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Marseille le 28 /01/2019.** Référence n° **5474**

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés,16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **OTTAVIANO André Étienne Charles** décédé le **14/10/2012 à Marseille 13ème** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Marseille le 31/01/2019.** Référence n° **5641**

AIX MARSEILLE PROVENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Avis publié à titre complémentaire
Extrait de l'avis intégral publié au BOAMP et au JOUE N° 19-16925
Métropole Aix-Marseille Provence - 58 Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
Objet du marché : Fourniture de pièces détachées et équipements nécessaires à l'entretien et la réparation des engins agricoles et des engins de travaux publics
Appel d'offres ouvert
Type de marché : Fournitures
Durée du marché : 12 mois renouvelables 3 fois un an par tacite reconduction.
L'accord cadre est passé sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 40.000 euros HT. Par avis n° 71180284, la Métropole Aix-Marseille-Provence avait lancé le 26 Juin 2018 un appel d'offres. La présente consultation porte uniquement sur le lot n° 3 Fourniture de pièces détachées et équipements pour les engins de travaux publics de marques CATERPILLAR.
Lot : fourniture de pièces détachées et équipements pour les engins de travaux publics de marques CATERPILLAR - **Estimation :** 25.000 euros HT annuel - **Montant maximum annuel :** 40.000 euros HT.
Critères : Prix : 90 %.
Valeur technique : Pertinence du personnel et qualité des matériels affectés à la réalisation des prestations : organisation dédiée, moyens et descriptifs de livraisons, pondération : 10 %
Date limite de réception des offres : le 06/03/2018 à 16h30
Les informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus sur https://marchespublics.ampmetropole.fr.
N° de l'avis : 71190085
Date d'envoi de l'avis au BOAMP : 01/02/2019. 36488

AIX MARSEILLE PROVENCE SCOT
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Elaboration du Schéma de cohérence territoriale métropolitain
Poursuite de la concertation publique

La Métropole Aix-Marseille Provence est compétente en matière de Schéma de cohérence territoriale (SCOT). C'est pourquoi, le conseil métropolitain a délibéré le 15 décembre 2016 pour prescrire l'élaboration du SCOT, sur son périmètre. Cette délibération a défini les objectifs de la démarche d'élaboration du SCOT et les modalités de la concertation publique.
Ces modalités sont en place depuis le 31 janvier 2017 et jusqu'à l'arrêt du projet de SCOT. Il s'agit de :
Un registre d'observations et un dossier d'information disponibles dans les mairies des 92 communes de la Métropole Aix-Marseille Provence, aux sièges des 6 Conseils de Territoire (1) ou au siège de la Métropole (2).
Une adresse postale et une adresse électronique où envoyer des demandes ou contributions :
adresse postale :
Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
CONCERTATION SUR LE SCOT
Les Docks - Atrium 10.7 BP 48014 - 13567 Marseille Cédex 02
adresse électronique : scot-concertation@ampmetropole.fr
Le site Internet de la Métropole sur lequel sont disponibles les éléments du dossier de concertation (3).
Des compléments au dossier de concertation ont été ajoutés dans les lieux mentionnés ci-dessus et sur le site internet de la Métropole.
Des réunions publiques organisées aux étapes clés de la démarche.
Une information sera diffusée pour chaque session de réunions publiques.

(1) Siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
Hôtel Boadès - 6 place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-EN-PROVENCE
Siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais
281 boulevard Maréchal Foch 13300 SALON-DE-PROVENCE
Siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
932 avenue des Fleurides - ZI les Paluds - 13400 AUBAGNE
Siège du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence
Chemin du Rouquier - 13800 ISTRES
Siège du Conseil de Territoire du Pays de Martigues
Rond-Point de l'Hôtel de Ville - 13500 MARTIGUES
(2) Siège de la Métropole d'Aix-Marseille Provence
Et siège du Conseil de Territoire Marseille Provence
Le Pharo - 58 boulevrad Charles Livon - 13007 MARSEILLE
(3) www.marseille-provence.fr 135726

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANT

Suite au procès verbal de l'AGE en date du 04/02/2019 de la **SARL CARROSSERIE DU PARC** au capital de 1000 euros - siège social : 10 Boulevard Gouzian, 13003 Marseille, N° 801 383 555 RCS Marseille, il a été pris acte de la démission de Monsieur FUSTEMBERG Nassim de son poste de gérant. A été nommé en remplacement Monsieur DJIBADJE Ali, demeurant 48 rue Barsotti, 13003 Marseille, en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée et ce à compter du 04/02/2019. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Marseille. 134961

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LABATTUT GREGORY INFIRMIER
Forme : SELARL - **Objet social :** exercice de la profession d'infirmier libéral - **Siège social :** 89 rue de la République, 13400 AUBAGNE.
Capital : 1000 euros.
Gérance : Monsieur Gregory Labattut demeurant au 145 allée du Thym, Chemin de la Louve, 13400 AUBAGNE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille. 135019

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITÉ A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL
VAR
toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAR

EXTRAIT D'AVIS TACITE

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Var ne s'est pas réunie dans le délai prévu à l'article L.752-14 du code de commerce pour se prononcer sur la demande d'extension de 631,59 m² de la surface de vente d'un magasin à l'enseigne STOKOMANI (secteur 2 - multispécialisé), portant sa surface de vente totale de 1 273 m² à 1 904,59 m² et la création de deux cellules commerciales mitoyennes de 470,54 m² et 406,51 m² de surface de vente (secteur 2 - non alimentaire), sur le territoire de la commune de La Garde, présentée par la société LA GARDE IMMOBILIER, sise 64, avenue du Maréchal Joffre 60500 Chantilly, agissant en qualité de propriétaire et future propriétaire des constructions.
Un nouveau dossier de demande de permis de construire n° PC 083 062 18 1052 a été déposé à la mairie de la commune de La Garde le 27 septembre 2018. Il prend en compte les motivations liées à l'accessibilité et à la sécurité du bâtiment.
La demande de saisine de la CDAC a été présentée par la commune de La Garde. La demande susvisée fait l'objet d'une autorisation tacite au 16 décembre 2018.

Vu pour insertion dans la presse,
Pour le Préfet et par délégation
135218

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

Commune de Saint Maximin la Sainte Baume

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLU

Par délibération n°3 en date du 1er février 2019, la commune de Saint Maximin la Sainte Baume a approuvé la modification n°4 de son PLU. La délibération et le dossier de modification sont consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune. 135065

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE MODIFICATION D'OBJET

HOLDING PABLOU SARL au capital de 237 000 euros
106 impasse de la Garbolse - 83110 Sanary sur Mer
RCS TOULON 488 178 534

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 04/12/2018, il a été décidé :
- de modifier l'objet social qui devient : prise de participation, fourniture de prestations de services dans tous domaines.
Les statuts sont modifiés en conséquence.

135690 Pour avis

Transfert Siège Social

AVIS

SCI VALMER 38 - SCI au capital de 12.000 euros
Siege social : 33, rue de Sevres, 75006 Paris - RCS Paris 531 208 353
Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2018 :
- Le siège social a été transféré, à compter du 30/11/2018, de 33, rue de Sèvres, 75006 Paris, à 38, Voie de l'Enchanteur, 83420 La-Croix-Valmer.
En conséquence, le TITRE I – article quatrième - siege des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Fréjus.

Pour avis, la gérance

Cessation de Garantie

AVIS

GALIAN Assurances, 89, rue de la Boétie, 75008 PARIS, fait savoir que les garanties dont bénéficiait : VAR IMMOBILIER - 16 avenue Paul-Doumer - 83 700 Saint-Raphaël RCS : 563750199 - Client N° 5343 H au titre des TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE depuis le 01/10/1965.
Au titre de la GESTION IMMOBILIERE depuis le 01/10/1965. Visées par la loi du 2 janvier 1970, prendront fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN Assurances, dans les trois mois de cette insertion.

Avis Administratifs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAR

EXTRAIT D'AVIS TACITE

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Var ne s'est pas réunie dans le délai prévu à l'article L.752-14 du code de commerce pour se prononcer sur la demande d'extension de 631,59 m² de la surface de vente d'un magasin à l'enseigne STOKOMANI (secteur 2 - multispécialisé), portant sa surface de vente totale de 1 273 m² à 1 904,59 m² et la création de deux cellules commerciales mitoyennes de 470,54 m² et 406,51 m² de surface de vente (secteur 2 - non alimentaire), sur le territoire de la commune de La Garde, présentée par la société LA GARDE IMMOBILIER, sise 64, avenue du Maréchal-Joffre 60500 Chantilly, agissant en qualité de propriétaire et future propriétaire des constructions.
Un nouveau dossier de demande de permis de construire n° PC 083 062 18 1052 a été déposé à la mairie de la commune de La Garde le 27 septembre 2018. Il prend en compte les motivations liées à l'accessibilité et à la sécurité du bâtiment.
La demande de saisine de la CDAC a été présentée par la commune de La Garde. La demande susvisée fait l'objet d'une autorisation tacite au 16 décembre 2018.

Vu pour insertion dans la presse,
Pour le Préfet et par délégation.

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

DEPARTEMENT DU VAR

AVIS

Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Approbation de la modification n°4 du PLU
Par délibération n°3 en date du 1er février 2019, la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a approuvé la modification n°4 de son PLU. La délibération et le dossier de modification sont consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Avis d'Enquêtes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 17 janvier 2019, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la demande d'autorisation environnementale pour le rechargement d'entretien décennal des plages, sur le territoire de la commune de La Londe-les-Maures.
Afin de limiter l'érosion du trait de côte et le risque de submersion marine, la commune de La Londe-les-Maures a présenté une demande pour le rechargement d'entretien sur dix ans avant chaque saison estivale des quatre plages suivantes : Pansard, Miramar, Tamaris et Argentière. Le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 18 mai 2018, sera déposé en mairie de La Londe-les-Maures, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du 11 février 2019 au 13 mars 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie – Place du 11 novembre – 83250 La Londe-les-Maures ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (http://www.var.gouv.fr).
Monsieur Fernand PEIRANO, Ingénieur au CEA (E.R.), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les jours suivants :
Lundi 11 février 2019 9 h – 12 heures
Mardi 19 février 2019 14 h – 17 heures
Vendredi 1er mars 2019 9 h – 12 heures
Jeudi 7 mars 2019 14 h – 17 heures
Mercredi 13 mars 2019 14 h – 17 heures
Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du maire de la commune de La Londe-les-Maures (Tél. 04.94.01.55.00), représentant le responsable du projet. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête, de l'avis de l'autorité environnementale et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel *seront consultables sur ce site.* Cette consultation pourra se faire depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de La Londe-les-Maures, en préfecture du Var (DDTM du Var, Service Aménagement Durable) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.
À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation environnementale est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

Préfet du Var

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 5 février 2019, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la création d'une zone agricole protégée sur la commune de Saint-Zacharie.
Le projet porte sur la création d'une zone agricole protégée de 121,5 ha en zone A, en vue de préserver ces espaces de toute pression foncière. Une fois créée, la zone agricole protégée sera annexée au plan local d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique.
Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Saint-Zacharie, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du 27 février 2019 au 28 mars 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie – 1 Cours Louis Blanc – 83640 Saint-Zacharie ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (http://www.var.gouv.fr).
Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire colonel de l'armée de terre (retraité), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les jours suivants :
Mercredi 27 février 2019 9 h – 12 h
Lundi 4 mars 2019 14 h – 17 h
Mardi 12 mars 2019 9 h – 12 h
Jeudi 21 mars 2019 14 h – 17 h
Jeudi 28 mars 2019 14 h – 17 h
Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la commune de Saint-Zacharie : (Tél. : 04.42.32.63.32), responsable du projet.
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Zacharie, en préfecture du Var (DDTM du Var, Service Aménagement Durable) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.
Le préfet du Var décidera ou refusera le classement en zone agricole protégée, par voie d'arrêté.

PRÉFET DU VAR

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2018 au tarif de base de 4,16 € HT pour le Var.

Avis de Constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 février 2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : Five Stars
Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 1000 €
Siège social : 69, chemin de Colombaille, 83300 Draguignan.
Objet social : Organisation d'événements sportifs via une application
Président : M. Ziad MARZOUK demeurant 69, chemin de Colombaille, 83300 Draguignan.
Directeur Général : M. Samir LALA demeurant 8 Résidence le Gai Logis, 93350 Le Bourget.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Draguignan.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www. emploi.nicematin.com

Particuliers passer votre annonce et payer par CB
04.93.18.70.00

Immobilier Var

VENTE 2 PIÈCES

› TOULON, LA VALETTE, LA GARDE, LE PRADET

T2 – 580€ charges comprises – parfait état, proche du centre du Mourillon – à louer sans frais d'agence – possibilité de garages - Classe énergie NC - Michel Febbraio 04.94.27.30.90 ou 04.94.41.10.28

LOUE T2 TOULON OUEST 32 m2, petite résidence fermée, 1er etg, ascenseur, petit balcon, expo sud-ouest, parking. Loyer : 570 €/mois. Dpe : nc. Particulier. Tél : 06.18.23.48.70.

VENTE TERRAINS

› FRÉJUS, ST-RAPHAËL,

LES ISSAMBRES. TERRAIN constructible 1.113m2, viabilité sur route, proche mer. 240.000€. PARTICULIER Tél.06.07.68.77.55.

VENTE VIAGERS

Azur Viager
04.94.54.55.55
www.le-viager.fr
Visite et expertise gratuites sur tout le 83. Viager libre, viager occupé, vente à terme.

› TOUS SECTEURS

Azur Viager
Toulon - St-Raphaël

Visite et expertise gratuites sur tout le Var
VIAGER OCCUPÉ, VIAGER LIBRE, VENTE À TERME
04 94 54 55 55
www.le-viager.fr

LA GARDE: 3/4P 84 m2 rénové, terrasse, garage, cellier, occupé 2 têtes 74 ans (M) et 71 ans (D), bouquet 47.000€ FAI + rente 280€ indexée, classe énergie C. ETUDE LODEL 04.94.95.37.55. viagerlodel.fr

FRÉJUS PLAGE, LIBRE! Dernier étage, résidence neuve grand standing, 2P 41,60 m2, 2 parkings fermés, bouquet 65.000€ FAI + rente 970€ indexée, classe énergie A. ETUDE LODEL 04.94.95.37.55. viagerlodel.fr

ACHAT TERRAINS

› TOUS SECTEURS

VAR : Recherche terrains constructibles toutes surfaces.
Tél. 06.16.66.90.72
mail : dm.cassutt@orange.fr
Siret : 453.863.276

LOCATION STUDIOS - 1 PIÈCE

› VALLÉE DU GAPEAU

LA FARLEDE Studio en campagne, Parking privatif. Loyer 480.00€ CC. Pas d'honoraires. SASU RPB, 06.17.80.69.04.

› HYÈRES, LA LONDE, LE LAVANDOU

HYERES Appartements T1 rénovés en centre-ville. Loyer 450€ CC. Pas d'honoraires. SASU RPB, 06.17.80.69.04.

› LA SEYNE, SIX-FOURS, SANARY, BANDOL

LA SEYNE Appartements T1 en centre-ville, Proche du port. Loyer 340.00€ CC. Pas d'honoraires. SASU RPB, 06.17.80.69.04.

LOCATION 2 PIÈCES

› HYÈRES, LA LONDE, LE LAVANDOU

LA CRAU Appartement T2 dans immeuble neuf, 2ème étage, balcon, parking privatif, cave. Disponible mars 2019. Pas d'honoraires. Loyer 680.00€ CC. SASU RPB, 06.17.80.69.04.

LOCATION 3 PIÈCES

› VALLÉE DU GAPEAU

LA FARLEDE Appartement T3 en campagne, Parking privatif. Disponible mars 2019. Loyer 680.00€ CC. Pas d'honoraires. SASU RPB, 06.17.80.69.04.

› LA SEYNE, SIX-FOURS, SANARY, BANDOL

LA SEYNE Appartement T3 rénové centre-ville, 1er étage. Loyer 560.00€ CC. Pas d'honoraires. SASU RPB, 06.17.80.69.04.

LOCATION 4 PIÈCES

› TOULON, LA VALETTE, LA GARDE, LE PRADET

MOURILLON, T4 calme et sécurisé, 78 m2 + 8,13 m2 de terrasse, orientée sud/ sud-ouest, box fermé, résidence neuve, 1er étage/ 2, ascenseur, local à vélo, espaces verts. Classe énergie B. PARTICULIER. Tél: 04.94.41.35.79

Immobilier Alpes-Maritimes

VENTE 3 PIÈCES

› CANNES, ARRIÈRE-PAYS CANNOIS

CANNES 22 bld Leader, 78 m2, 1er étage, vue dégagée, ciel et verdure, exposition est/ sud est, 3mn à pied des plages du midi, cave, parking. Classe énergie C. Prix: 350.000 €. PARTICULIER. Tél: 06.85.05.93.84

VENTE VILLAS

› NICE, COLLINES NIÇOISES, ARRIÈRE-PAYS

30 min de Nice, propriété de 40.000 m2 avec bastide en pierre de 1850, rénovée en 2010. Source, ruisseau, terrasses, restanques, oliviers.... Nombreruses posibilités. Classe énergie D. PARTICULIER. Tél: 06.34.24.31.88

› MONT-BORON, VILLEFRANCHE

BAS MONT- BORON, villa rénovée 220 m2/ 3 niveaux, jardin 480 m2, calme, domaine sécurisé , deux pas mer, commerces, tous transports, écoles. Classe énergie N.C. Prix: 1.485.000 €. PARTICULIER. 06.98.21.12.77

› ST-LAURENT, CAGNES, VILLENEUVE, VENCE, ST-PAUL

LE CROS DE CAGNES, jolie maison de pêcheur, 4 pièces, 100m2, 50 m de la mer, rue sans voiture, calme, proche de tout, sans extérieur ni parking, doubles vitrages, cheminée, combles aménagées.Classe énergie NC. PARTICULIER 06.15.19.74.28

VENTE MONTAGNE

› TOUS SECTEURS

LA FOUX D'ALLOS. APPARTEMENT récent, meublé, 2 pièce 32m2, terrasse 9m2, vue magnifique imprenable, aux pieds des pistes. Energie NC. 97.500€ avec parking et possibilité garage. PARTICULIER Tél.06.19.57.74.38.

VENTE TERRAINS

› NICE, COLLINES NIÇOISES, ARRIÈRE-PAYS

PEILLE 06440 Quartier LA PARAN vend terrain constructible. PARTICULIER préférence Particulier : 06.27.35.49.49

VENTE PARKINGS, BOXES, GARAGES

› TOUS SECTEURS

Vends GARAGE fermé, 154 rue de France à Nice. Sous-sol sécurisé. 32.000€. PARTICULIER Tél.06.64.38.98.63.

ACHAT APPARTEMENTS

› TOUS SECTEURS

PARTICULIER A PARTICULIER DE PREFERENCE : Achète grand T1 sur Mandelieu, avec parking, dans résidence neuve avec piscine, en rez-de- jardin, prix raisonnable. Tél. 06.66.32.21.32